RAPPORT ANNUEL 2012

CONSEIL DE QUARTIER DE LA POINTE-DE-SAINTE-FOY

TABLE DES MATIÈRES

1.	. M0	OT DE LA PRÉSIDENTE	4
2.	. PR	RÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER	8
	2.1.	Description générale d'un conseil de quartier	8
	2.2.	Conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy	8
	2.3.	Membres	8
	2.4.	Limites du quartier	9
3.	. FO	DNCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER	10
	3.1.	Assemblées	10
4.	. RE	EPRÉSENTATION DES CITOYENNES ET DES CITOYENS DU QUARTIER	10
5.	. ÉT.	TATS FINANCIERS	11

1. MOT DE LA PRÉSIDENTE

C'est avec la satisfaction du devoir accompli que nous vous présentons notre 5^e rapport annuel depuis la création, en 2007, de notre conseil de quartier.

Votre conseil de quartier, élu par voie démocratique, est constitué de citoyens bénévoles qui ont à cœur les préoccupations du quartier et l'amélioration continue de son environnement et de sa qualité de vie. C'est pourquoi, tout au long de l'année, nous avons été à l'écoute de vos demandes et avons initié les actions requises pour y répondre.

Plusieurs enjeux ont été cette année la cible de nos interventions. Nous avons fait des interventions pour tenter de faire déneiger le sentier piétonnier de la rue Bégon afin de permettre à plusieurs élèves de l'école primaire Saint-Benoît d'avoir à faire un long détour l'hiver pour se rendre à leur école. Nous avons aussi tenté de faire cesser la projection illégale de neige dans le Boisé du Campanile. Malheureusement, aucune de ces interventions n'a porté fruit jusqu'à ce jour.



Déversement illégal de neige dans le Boisé du Campanile

Les administrateurs du conseil de quartier de l'année précédente avaient tenté de faire modifier le projet de développement immobilier « Le carré Saint-Louis » entre les rues

Compagnons afin de protéger une bande boisée en bordure du chemin Saint-Louis et de faire ouvrir la future rue sur la rue Valentin ou sur le boulevard Neilson plutôt que sur le chemin Saint-Louis. Nous avons reçu une réponse négative de la Ville de Québec. Depuis 2009, et ce conjointement avec d'autres conseils de quartier, le conseil de quartier de la Pointe-Sainte-Foy tente de faire classer l'axe patrimonial de la Grande Allée et le chemin Saint-Louis pour assurer la protection de ses paysages naturels. Une étude de caractérisation du chemin Saint-Louis devait être complétée et rendue publique à l'automne dernier par la Ville de Québec. Nous attendons toujours le dévoilement de cette étude et des mesures de protection qui devraient être mises en place pour conserver l'aspect patrimonial bâti et naturel de cet axe.



Bande boisée sur le côté nord du chemin Saint-Louis entre les rues des Compagnons et Valentin

Nous avons participé aux ateliers de travail proposés par la Ville de Québec pour discuter du fonctionnement des conseils de quartier et dégager des orientations qui seraient susceptibles d'améliorer la situation. Pour travailler à une plus grande échelle et partager nos préoccupations, nous avons rencontré régulièrement les membres des autres conseils de quartier de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge.

Malheureusement, malgré les efforts menés depuis plusieurs années par les administrateurs du conseil de quartier de la Pointe-Sainte-Foy, la coupe à blanc des terrains en vue de la construction de résidences s'est poursuivie malgré le fait que plusieurs de ces arbres n'étaient pas situés sur l'aire de construction de ces résidences.



Coupe à blanc d'un terrain sur la rue Paul-Archambault

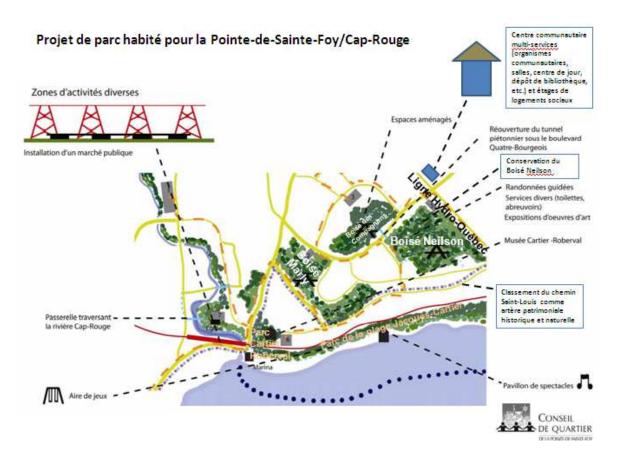
Au meilleur de notre connaissance, nous avons poursuivi nos interventions pour faire progresser le projet de reconstruction du Centre communautaire Pie-XII afin d'augmenter l'espace communautaire disponible, améliorer la qualité des locaux et y adjoindre des logements sociaux sur les étages supérieurs. Conséquemment, nous avons réalisé un travail de sensibilisation auprès des membres du conseil d'arrondissement et de la Ville de Québec quant à l'urgence d'agir dans ce dossier. Le conseil de quartier a par ailleurs maintenu ses actions dans les principaux chantiers couverts par son plan d'action, soient les chantiers « Économie et Habitat », « Architecture et aménagement urbain », « Environnement et espaces verts », « Gestion des déplacements » et « Culture, loisirs et vie de quartier ».

Au cours de l'année, nous avons souvent ressenti de l'impatience devant la lenteur à obtenir des réponses à nos questions et l'absence d'engagements formels quant aux actions que nous avions entreprises. Nous constatons toutefois, l'importance de maintenir le cap et de faire preuve de ténacité.

Notre plus grande réussite fut sans nul doute la relation que nous avons développée et les projets que nous avons menés avec le Collège des Compagnons. Au printemps dernier, un groupe d'étudiants de cette école a réalisé un vidéoclip sur l'importance de protéger le Boisé Neilson, un boisé remarquable situé à proximité de leur institution. Ce vidéoclip fut projeté en plein air l'été dernier au Domaine Cataraqui dans le cadre d'un

concours de vidéoclips organisé par la Société d'histoire forestière du Québec. Il s'est mérité une mention honorable accompagnée d'une bourse de 500 \$. Il peut être visionné à l'adresse suivante : http://shfq.ca/louismigotto. Cet hiver, nous avons proposé au club de photographie de cette école un projet d'exposition de photos ayant pour thème *« La beauté de nos boisés urbains »*. Ce projet est en cours de réalisation et devrait se terminer en juin 2013. Suite à une plainte de résidents du Campanile, nous avons entrepris une réflexion avec les dirigeants du Collège des Compagnons en vue d'améliorer l'interaction entre les résidents du quartier et les étudiants de l'école.

Au printemps dernier, 3,000 copies d'une infolettre furent distribuées par des bénévoles dans le quartier. Cette infolettre décrivait les principaux projets du conseil de quartier de la Pointe-Sainte-Foy et incitait les citoyens à s'impliquer dans leur conseil de quartier. L'un de ces projets est la mise en place d'un circuit récréotouristique dans le secteur Pointe-Sainte-Foy-Cap-Rouge. Ce projet de circuit récréotouristique fut présenté aux comités Action Tourisme et Affaires Culture en décembre 2012 à l'invitation de la Chambre de commerce de Québec.



Je remercie tous les membres du conseil d'administration, notre conseillère en consultation publique, M^{me} Priscilla Lafond, ainsi que les citoyens engagés qui offrent temps, compétence et savoir-faire pour le mieux-être de notre quartier.

Je profite de l'occasion pour transmettre tous mes vœux de succès aux membres élus ou réélus qui, j'en suis convaincu, travailleront à la défense et à la promotion des intérêts de notre quartier.

Ce fut pour moi un honneur et un privilège d'avoir votre confiance pour vous représenter au cours de ce mandat.

Johanne Elsener, présidente

2. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER

2.1. Description générale d'un conseil de quartier

Un conseil de quartier est un organisme à but non lucratif qui représente les citoyens et les citoyennes du quartier. Il constitue un des moyens prévus dans la Politique de consultation publique (Règlement municipal R.R.V.Q. chapitre P-4). Cette politique prévoit la mise en place de divers mécanismes, dont les conseils de quartier, pour permettre au conseil municipal de consulter les citoyens et les citoyennes avant de prendre des décisions.

Le rôle d'un conseil de quartier est avant tout de faciliter la consultation et de stimuler le développement du quartier. Un conseil est constitué pour organiser des séances de consultations publiques, notamment, en ce qui concerne les changements au règlement d'urbanisme, pour proposer des actions locales et pour élaborer des projets qui tiennent à cœur aux citoyens et aux citoyennes afin d'améliorer leur environnement. À titre d'exemple, le conseil peut organiser des activités thématiques, favoriser la concertation avec des organismes du quartier, créer des comités de travail sur des sujets divers, soumettre des études pour mieux comprendre l'adhésion ou non à un projet, rédiger des lettres ou des recommandations pour appuyer un projet spécifique, etc. De façon générale, un conseil consulte les citoyens et les citoyennes sur des questions qui concernent l'aménagement du territoire, la vie communautaire et la sécurité publique.

2.2. Conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy

Le conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy représente les citoyens et les citoyennes qui habitent à l'intérieur des limites déterminées par la Ville de Québec (voir carte page suivante). Celui-ci a été constitué à la demande de la population. Plus de 300 citoyens et citoyennes (personnes résidant dans le quartier ou représentant un commerce) ont signé une requête en 2007 pour que soit enclenché le processus de création d'un conseil. Le conseil a donc été créé en février 2007.

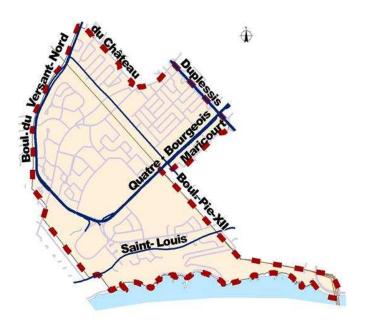
2.3. Membres

Le conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy est normalement composé de onze membres (quatre hommes et quatre femmes, auxquels peuvent s'ajouter trois membres cooptés. Les administrateurs doivent résider dans le quartier ou représenter une institution ou un commerce du quartier. Ils sont élus par la population. Certains sont élus pour un mandat de deux ans, alors que d'autres ont un mandat d'un an, dans le cade d'un tirage au sort, pour assurer l'alternance.

Composition du conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy			
Madame Johanne Elsener	Présidente		
Madame Lise Potvin	Vice-présidente		
Madame Claire Guay	Secrétaire		
Monsieur Genest Therrien	Administrateur		
Madame Marie-Josée Savard	Conseillère municipale		
Madame Denise Tremblay Blanchette	Conseillère municipale		

M^{mes} Nancy Lebeuf et Priscilla Lafond, conseillères en consultations publiques ont participé aux assemblées afin d'assurer que les démarches amorcées par le conseil respectaient les normes établies et rapportaient les décisions auprès de l'administration municipale. Les conseillers en consultations publiques ainsi que les conseillères municipales du quartier n'ont pas de droit de vote.

2.4. Limites du quartier



Les limites du territoire du conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy sont illustrées par la carte ci-dessous :

3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

3.1. Assemblées

En 2012, le conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy a tenu sept (7) assemblées. Les rencontres ont eu lieu dans l'un ou l'autre des endroits suivants : au centre de loisirs Pie-XII, à l'école secondaire Collège des Compagnons ou au centre de service Saint-Benoît.

Rencontres du conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy			
18 janvier, 19 h	19 septembre, 19 h		
15 février, 19 h	20 novembre, 19 h		
10 avril, 19 h	16 mai, 19 h		
19 avril, 19 h (assemblée générale)			

Le quorum a été atteint à chacune des rencontres énumérées dans le tableau. Un procès-verbal résumant le contenu de la rencontre a été rédigé par une secrétaire contractuelle, engagée pour une période déterminée. Le procès-verbal contient l'ordre du jour de chaque assemblée, les questions et commentaires du public, le suivi du plan d'action, les résolutions adoptées, les commentaires des membres du conseil municipal ainsi que la correspondance reçue et la trésorerie effectuée depuis la dernière séance. Les procès-verbaux sont tous disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec au :

www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier

Le conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy a siégé et délibéré en public et les votes relatifs aux décisions ont été pris à main levée lors des assemblées régulières ou par voie électronique en dehors des assemblées publiques.

4. REPRÉSENTATION DES CITOYENNES ET DES CITOYENS DU QUARTIER

Un des principaux rôles du conseil de quartier est la représentation des citoyens. Au cours de leur mandat, les membres du conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy ont représenté les citoyens par différents moyens.

Les périodes de questions allouées au début et à la fin des assemblées ont permis aux citoyens présents de s'exprimer sur un sujet de leur choix, de faire valoir leurs préoccupations et de présenter des propositions. Les questions posées et les préoccupations exprimées ont été fidèlement consignées aux procès-verbaux rédigés à l'occasion des sept (7) séances publiques tenues en 2012.

Les membres du conseil de quartier ont, par ailleurs, pris en charge les sujets relevant de leurs compétences et se sont engagés à effectuer un suivi aux prochaines séances lorsque les réponses aux questions posées n'étaient pas connues des membres. Les membres du conseil de quartier ont répondu du mieux de leur connaissance aux préoccupations du

public, en les acheminant par écrit ou en personne, à l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge ainsi qu'à la Ville de Québec.

De plus, les membres du conseil de quartier ont répondu à toutes les demandes d'aide, de soutien ou d'information en provenance de citoyens et reçues par courrier, par voie électronique ou par téléphone.

5. ÉTATS FINANCIERS

En 2012, le Conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy a bénéficié d'un budget de 2 032 \$, notamment une subvention de fonctionnement de 1 500 \$, versée par la Ville de Québec. Pour le reste, il s'agissait d'un montant de 532 \$, soit l'actif non utilisé lors de l'exercice financier 2011.

Le montant total des dépenses, en 2012, ont été de 1 945 \$ et couvre les postes suivants : le secrétariat, l'administration bancaire, l'infolettre, les frais administratifs au Registre des entreprises du Québec (REQ), la séance de travail des membres et l'assemblée générale annuelle (AGA), la plaque souvenir en l'honneur de madame Nicole Blouin, ainsi que deux projets subventionnés à l'école secondaire Collège des Compagnons.

Une somme de 87 \$ n'a pas été utilisée, en 2012. En conséquence, ce montant sera reporté à l'année financière 2013.

LE CONSEIL DE QUARTIER DE LA POINTE-DE-SAINTE-FOY

ÉTATS FINANCIERS

LE CONSEIL DE QUARTIER DE LA POINTE-DE-SAINTE-FOY

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2012

	2012	2011
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Petite Caisse Encaisse	57,69 54,15	3 529
	111,84	532
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Actif net Non affecté	111,84	532
	111,84	532
Au nom du conseil de quartier de	e la Pointe-de-Sainte-Foy :	

LE CONSEIL DE QUARTIER DE LA POINTE-DE-SAINTE-FOY

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2011

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Produits Subventions – Ville de Québec Fonctionnement	1 500	0
Charges Secrétariat Frais bancaires Dépenses cléricales (membres) Représentations et formations Frais administratif (REQ) Réunions de travail et AGA	575 98 143 - 32 295	575 80 260 610 - 642 2167
Excédent des produits par rapport aux charges Actif net non affecté au début de l'exercice Actif net non affecté à la fin de l'exercice	357 175 532	(2167) 2342 175